Décision 10-D-28 du 20 septembre 2010

relative aux tarifs et aux conditions liées appliquées par les banques et les établissements financiers pour le traitement des chèques remis aux fins d'encaissement

Posted on: 20 septembre 2010 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (autosaisine)
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction Injonction de publication Pratique établie Pratique non établie Sanctions pécuniaires

Entreprise(s) concernée(s)	Banque de France, BPCE (venant aux droits et obligations de BP Participations et de CE Participations), La Banque Postale, BNP-Paribas, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédit du Nord, Crédit Industriel et Commercial (CIC), LCL, HSBC, Société Générale

Lire

le texte intégral de la décision
1.98 Mo

le communiqué de presse